

CERTIFICAT DE PUBLICATION ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1248-23

Je, soussignée, Marie-Ève Huneau, résidant à Mirabel, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, qu'un avis a été publié concernant l'entrée en vigueur du **Règlement nº 1248-23 Autorisant la circulation des véhicules hors route de type tout-terrain sur certains chemins municipaux** en affichant une copie aux endroits suivants, entre 11 h et 12 h, le 15 novembre 2023, pour un minimum de 10 jours.

- Hôtel de ville / panneau extérieur
- Centre des loisirs et de la vie communautaire
- Site web de la Municipalité

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 15 novembre 2023.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,

Marie-Ève Huneau, avocate